

FCP CEA MAXULA
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 636.696, un actif net de D : 623.990 et un bénéfice de D : 10.329 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	615 310	416 200
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		615 310	416 200
Placements monétaires et disponibilités		21 386	120 679
Placements monétaires	5	21 386	120 679
TOTAL ACTIF		636 696	536 879
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	12 152	54 746
Autres créditeurs divers	7	554	344
TOTAL PASSIF		12 706	55 090
 ACTIF NET			
Capital	12	625 265	482 591
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(1 275)	(802)
ACTIF NET		623 990	481 789
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		636 696	536 879

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	10 411	3 692
Dividendes		10 411	3 692
Revenus des placements monétaires	9	780	1 062
 TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		 11 191	 4 754
Charges de gestion des placements	10	(11 678)	(5 392)
 REVENU NET DES PLACEMENTS		 (487)	 (638)
Autres charges	11	(658)	(300)
 RESULTAT D'EXPLOITATION		 (1 145)	 (938)
Régularisation du résultat d'exploitation		(130)	136
 SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		 (1 275)	 (802)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		130	(136)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(80 199)	(7 881)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		98 007	9 129
Frais de négociation		(6 334)	(2 711)
 RESULTAT DE L'EXERCICE		 10 329	 (2 401)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2012	<i>Année</i> 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 329	(2 401)
Résultat d'exploitation	(1 145)	(938)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(80 199)	(7 881)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	98 007	9 129
Frais de négociation de titres	(6 334)	(2 711)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	131 872	272 513
Souscriptions		
- Capital	211 726	308 952
- Régularisation des sommes non distribuables	18 410	(9 972)
- Régularisation des sommes distribuables	(328)	49
Rachats		
- Capital	(85 838)	(29 345)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 296)	2 742
- Régularisation des sommes distribuables	198	87
VARIATION DE L'ACTIF NET	142 201	270 112
ACTIF NET		
En début de période	481 789	211 677
En fin de période	623 990	481 789
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	3 868	1 667
En fin de période	4 877	3 868
VALEUR LIQUIDATIVE	127,946	124,558
TAUX DE RENDEMENT	2,72%	(1,91%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 615.310 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		670 698	615 310	98,61%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		670 698	615 310	98,61%
AIR LIQUIDE	54	18 403	19 440	3,12%
AMEN BANK	250	9 020	8 691	1,39%
ASTREE	110	8 924	7 638	1,22%
ATTIJARI LEASING	700	30 620	26 527	4,25%
B.N.A	2 000	22 037	17 316	2,78%
BIAT	550	36 911	34 862	5,59%
CARTHAGE CEMENT	4 990	19 443	17 814	2,85%
ESSOUKNA	750	8 141	7 879	1,26%
LES CIMENTS DE BIZERTE	3 000	24 092	20 412	3,27%
MAGASIN GENERAL	250	40 806	43 114	6,91%
MONOPRIX	1 350	38 058	37 369	5,99%
P.G.H	6 000	42 192	39 642	6,35%
SERVICOM	1 500	18 378	21 041	3,37%
SFBT	2 000	26 353	25 402	4,07%
SIMPAR	600	39 795	40 541	6,50%
SOMOCER DA 1/45 211212	40	3	2	0,00%
SOMOCER	4 088	12 377	10 326	1,65%
SOPAT	7 040	26 423	20 149	3,23%
SOTETEL	2 000	12 832	12 620	2,02%
SOTRAPIL	200	3 933	3 140	0,50%
SOTUVER	5 082	44 734	42 846	6,87%
STAR	363	57 877	51 535	8,26%
T.P.R	3 000	16 604	15 063	2,41%
TELNET HOLDING	4 250	34 150	28 658	4,59%
TLS DS 1/7 281212	500	223	15	0,00%
TUN.LEASING	500	12 983	11 300	1,81%
TUNIS RE	5 200	55 370	44 262	7,09%
UBCI	214	10 016	7 706	1,23%
TOTAL		670 698	615 310	98,61%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	391 389	24 811	416 200	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 577 283		1 577 283	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 297 974)		(1 297 974)	98 007
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(80 199)	(80 199)	
Soldes au 31 décembre 2012	670 698	(55 388)	615 310	98 007

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 21.386 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôts à vue		
Amen Bank au taux de 2%	21 386	3,43%
TOTAL	21 386	3,43%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 12.152, contre D : 54.746 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	2 354	1 454
Rémunération du dépositaire	196	121
Achat de titres à décaisser	9 602	53 171
Total	<u>12 152</u>	<u>54 746</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 554, contre D : 344 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	54	45
Retenues à la source	128	145
Autres	372	154
Total	<u>554</u>	<u>344</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 10.411 contre D : 3.692 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	10 411	3 692
TOTAL	10 411	3 692

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 780, contre D : 1.062 au 31 décembre 2011 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 11.678, contre D : 5.392 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	9 315	4 218
Rémunération du dépositaire	2 363	1 174
Total	<u>11 678</u>	<u>5 392</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 658, contre D : 300 au 31 décembre 2011, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	482 591
Nombre de parts	3 868
Nombre de copropriétaires	40

Souscriptions réalisées

Montant	211 726
Nombre de parts émises	1 697
Nombre de copropriétaires nouveaux	17

Rachats effectués

Montant	(85 838)
Nombre de parts rachetées	(688)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(80 199)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	98 007
Régularisation des sommes non distribuables	6 323
Frais de négociation	(6 334)
Résultat incorporé à la V.L	(802)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(209)

Capital au 31-12-2012

Montant	625 265
Nombre de parts	4 877
Nombre de copropriétaires	53

Note 13 : Autres informations					
13.1. Données par part et ratios pertinents					
<u>Données par part</u>	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	2,295	1,229	2,098	2,679	
Charges de gestion des placements	(2,395)	(1,394)	(2,259)	(0,898)	
Revenus net des placements	(0,100)	0,165	(0,161)	1,781	
Autres charges	(0,135)	(0,078)	(0,109)	(0,061)	
Résultat d'exploitation (1)	(0,235)	0,243	(0,270)	1,720	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,027)	0,035	0,215	0,207	
Sommes distribuables de l'exercice	(0,261)	0,207	(0,055)	1,927	
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(16,444)	(2,037)	14,442	5,447	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20,096	2,360	3,829	(1,588)	
Frais de négociation	(1,299)	(0,701)	(0,530)	(0,588)	
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,353	(0,378)	17,741	3,271	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,118	(0,621)	17,471	4,991	
Résultat non distribuable de l'exercice	2,353	(0,378)	17,741	3,271	
Régularisation du résultat non distribuable	1,296	-1,838	3,852	0,246	
Sommes non distribuables de l'exercice	3,649	(2,216)	21,593	3,517	
Valeur liquidative	127,946	124,558	126,981	105,444	
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,90%	1,11%	1,94%	0,87%	
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,06%	0,09%	0,06%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,21%)	(0,16%)	-0,05%	1,87%	

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.